YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/ef

ARRÊTE N° 99/136
(Série A)

OBJET : ARRÊTE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES RUE LOUIS DELACARTE

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation routière
VU l'arrêté interministériel du 13 Novembre 1998, modifiant l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière
VU, la demande présentée par Madame HOLLANDE, domicilié 32, rue Louis Delacarte à YERRES (Essonne)

CONSIDÉRANT que le déménagement de mobilier du 32, rue Louis Delacarte, nécessite un aménagement du stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : En raison du déménagement du mobilier du 32, rue Louis Delacarte à YERRES, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, du mercredi 20 Octobre 1999, de 14 H.00 à 20 H.00.

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et de garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : Monsieur. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 5 Octobre 1999.

REÇU LE
14 OCT. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE